

**COMMUNE DE
THOURIE
35134**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 4 septembre 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
28 août 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, M Julien CHENARD, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Cédric DANIEL donne pouvoir à M Julien CHENARD

Membres absents : sans objet

M. Anthony LEBRETON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-67 (Annule et remplace la délibération 2026-61 du 03-07-2026)

Compte Financier Unique Principal 2025 : Modification de l'affectation de résultats

En décembre 2025, le conseil a délibéré pour ouvrir des crédits en investissement pour pouvoir régler les factures avant le vote du BP 2026 pour un montant de 262 000 €. Le contrôle budgétaire de la Préfecture a relevé l'absence de restes à réaliser au CFU 2025.

Bien que ce soit la méthode utilisée depuis 15 ans sans que cela nous avait été signalé, ces RAR ont été intégrés, à tort, dans la délibération d'ouverture des crédits. Le conseil a donc, lors de sa séance du 3 juillet 2026 :

- Corrigé la délibération d'ouverture des crédits avant le vote du BP2026
- Pris une délibération constatant les Restes à réaliser 2025
- Voté le CFU 2025 avec ces RAR
- Corrigé la délibération d'affectation des résultats 2025 pour intégrer les RAR 2025
- Corrigé le BP 2026 avec cette nouvelle affectation des résultats

Toutefois, à la date du 03-07-2026, le CFU2025 n'avait pas reçu la validation préalable obligatoire de la DGFIP. Cette dernière l'a validé le 28-07-2026. Il convient donc de revalider le CFU2025 tel qu'il a été présenté le 03-07-2026, ainsi que l'affectation du résultat 2025 et donc le BP2026.

Les membres du Conseil Municipal ont voté le compte financier unique 2025 qui fait apparaître en fonctionnement, un excédent cumulé de : 850 181.27 € et en investissement :

- Un déficit de 599 032.08 €
- Des restes à réaliser 2025 de 224 000 €

Le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de 2025 :

➤ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 823 032.08 € à l'article 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé).

➤ en report à la section de fonctionnement 27 149.19 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Pour copie conforme,
Le Maire

